



VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
ALPES-MARITIMES - 06310

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
VENDREDI 24 JUILLET 2020
COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE

L'an deux mille vingt et le vingt-quatre juillet à dix heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Beaulieu-sur-Mer s'est réuni en session ordinaire, en l'Hôtel de Ville, salle habituelle des délibérations, sous la présidence de Roger ROUX, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY, M. Didier ALEXANDRE, Mme Arzu-Marie PANIZZI, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Françoise SANCHINI, M. Guérino PIROMALLI, Mme Christiane VALLON, M. Guy PUJALTE, M. Michel CECCONI, Mme Martine OLLIVIER, M. André RIOLI, Mme Evelyne BOICHOT, Mme Sylvie REVERDY, M. Michel LOBACCARO, Mme Charlotte MARC, M. Patryk OCHOCINSKI, M. Théo PANIZZI, Mme Marie Anne SYLVESTRE, M. Douglas MARTIN.

PROCURATIONS : M. Grégory PETITJEAN à M. Patryk OCHOCINSKI, M. Jean-Elie PUCCI à M. André RIOLI, Mme Sophie REID à Mme Sylvie REVERDY, Mme Carolle LEBRUN à Mme Arzu-Marie PANIZZI, Mme Alexandra CANAL à Mme Charlotte MARC, M. Gérald MARIN à Mme Marie-Anne SYLVESTRE, Mme Jacqueline POTFER à M. Douglas MARTIN.

QUORUM : 14

PRESENTS : 20

VOTANTS : 27

Secrétaire : M. Théo PANIZZI

Date de convocation de séance : 16 juillet 2020

Après avoir souhaité la bienvenue à l'assistance, Monsieur le Maire rappelle les naissances survenues depuis la dernière séance du Conseil Municipal :

- Alexis, fils de Muriel BOISVILLIERS et Sébastien ROUSSEL
- Milo, fils de Marie-Charlotte BOYELDIEU et Jérémy WERBROUCK

o o

INFORMATIONS

Remerciements pour la subvention accordée en 2020 de :

- Union Nationale des Combattants,
- La Pétanque Berlugane,
- Comité des Œuvres Sociales,
- Association des Paralysés de France,
- EHPAD de Villefranche sur mer,
- Association Krav Maga,
- Le Club de l'Olivaie.

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 10 juillet 2020 qui est adopté, sans observation, à l'unanimité.

I – DECISIONS MUNICIPALES : COMPTE-RENDU

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire donne lecture des dernières décisions municipales prises dans le cadre des délégations au Maire en vertu de l'article L 2122-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'Assemblée prend acte du compte-rendu

II – ROTONDE DE BEAULIEU - EXPLOITATION COMMERCIALE - CREATION D'UNE REGIE DOTE DE LA SEULE AUTONOMIE FINANCIERE - APPROBATION DES STATUTS ET DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL D'EXPLOITATION

Rapporteur : Monsieur Didier ALEXANDRE, Adjoint au Maire

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE la création d'une régie dotée de la seule autonomie financière, chargée d'assurer l'exploitation commerciale de la Rotonde de Beaulieu, dans le cadre comptable d'un budget annexe à la commune (norme comptable M 14). Ce budget pratiquera les amortissements de ses immobilisations à venir.

- FIXE à onze la composition du conseil d'exploitation répartis en trois collèges : huit représentants du Conseil Municipal, deux représentants des acteurs socio-économiques de la ville de Beaulieu-sur-Mer et une personne qualifiée reconnue pour son intérêt et son action en faveur du développement économique et touristique à Beaulieu-sur-Mer,
- DESIGNÉ, au vu de la proposition de Monsieur le Maire et conformément à l'article R2221-5 du Code général des collectivités territoriales, les onze membres de ce conseil d'exploitation, à savoir :
 - huit représentants du Conseil Municipal :
 - Didier ALEXANDRE
 - Marie-Josée LASRY
 - Stéphane EMSELLEM
 - Arzu-Marie PANIZZI
 - Françoise SANCHINI
 - Patryk OCHOCINSKI
 - Charlotte MARC
 - Roger ROUX
 - deux représentants des acteurs socio-économiques de la ville de Beaulieu-sur-Mer :
 - Jean-Paul MERCIER (Hôtel SELECT)
 - Ciska BOSMAN (Boutique MANHATTAN)
 - une personne qualifiée reconnue pour son intérêt et son action en faveur du développement économique et touristique à Beaulieu-sur-Mer :
 - Clément BOURASSIN (SUPER U)
- DIT que la durée des fonctions des membres du Conseil d'exploitation est identique à celle des membres du Conseil Municipal,
- DESIGNÉ, au vu de la proposition de Monsieur le Maire et conformément à l'article L2221-14 du code général des collectivités territoriales, Madame Catherine BARRAJA, en qualité de directeur de cette régie,
- APPROUVE les statuts et le règlement intérieur de la régie dotée de la seule autonomie financière intitulée « Les salons de la Rotonde de Beaulieu », annexés à la présente délibération,
- FIXE le montant de la dotation initiale de ladite régie à la somme de 100.000 € (cent mille euros),
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la présente délibération.

III - PERSONNEL COMMUNAL : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Madame Arzu-Marie PANIZZI, Adjoint au Maire

Le tableau des effectifs est mis à jour comme suit :

- La création
 - Au 1^{er} septembre 2020, d'un poste d'ASEM principal 1^{ère} classe ;
 - Au 1^{er} octobre 2020, d'un poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe ;
 - Au 1^{er} novembre 2020, d'un poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe.

- La suppression
 - Au 1^{er} septembre 2020, d'un poste d'ASEM principal 2^{ème} classe,
 - Au 1^{er} octobre 2020, d'un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe
 - Au 1^{er} novembre 2020, d'un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe.

De fait, le total général des effectifs budgétaires prévus au budget primitif 2020 n'est pas modifié.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité adopte les propositions de son rapporteur.

IV – BUDGET GENERAL – EXERCICE 2020 – DECISION MODIFICATIVE N° 1 : INSCRIPTIONS ET TRANSFERTS DE CREDITS

Rapporteur : Monsieur Didier ALEXANDRE, Adjoint au Maire

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité adopte les propositions de son rapporteur.

V – METROPOLE NICE COTE D'AZUR : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CIID)

Rapporteur : Monsieur Didier ALEXANDRE, Adjoint au Maire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Monsieur le Maire et M. Didier ALEXANDRE en qualité de représentants de la commune au sein de la CIID.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité adopte les propositions de son rapporteur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11H06.



Le Maire,
Roger ROUX